



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS  
DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE  
ATLANTIC OCEAN

## NOTE CONCEPTUELLE

### **"La contribution des Points de Débarquement Aménagés (PDA) à la réalisation du plein potentiel de la pêche artisanale"**

La pêche artisanale représente à peu près la moitié des prises mondiales. Elle représente aussi les deux tiers des produits de la pêche destinés à la consommation humaine directe. Elle emploie, au niveau mondial, plus de 90% des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche, dont environ la moitié est constituée de femmes.

Au niveau du continent Africain, la pêche artisanale compte pour plus de 60 % de la production des pêcheurs de l'Afrique et la quasi-totalité des prises du secteur est destinée à la consommation humaine. Le secteur fournit des emplois et des revenus significatifs pour les communautés rurales pauvres. Dix millions d'Africains comptent sur la pêche artisanale comme leur principal gagne-pain, et un autre 90 millions (les agriculteurs et les pauvres en ressources) en dépendent dans le cadre d'une stratégie de subsistance diversifiée. Environ 200 millions d'Africains dépendent du poisson comme source de protéines abordable et de micronutriments importants, et dans la plupart des pays d'Afrique, les pêcheurs artisanaux fournissent la majeure partie de l'approvisionnement en poissons de la région. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la pêche artisanale en Afrique, principalement la transformation du poisson.

Toutefois dans le contexte Africain, le sous-secteur de la pêche artisanale connaît des pesanteurs qui entravent sa contribution dans le développement socioéconomique. On peut citer à ce titre, les principaux constats suivants :

- ✓ Les communautés vivant de la pêche artisanale, dans de nombreux pays de l'Afrique continuent à être marginalisées et vulnérables, souvent implantées dans des zones reculées et n'ont généralement qu'un accès limité ou difficile aux marchés, avec des structures d'organisation insuffisantes sans compter qu'elles n'ont parfois qu'un accès médiocre à la santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux.
- ✓ Le potentiel de contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à l'éradication de la pauvreté, au développement équitable et à l'utilisation durable des ressources n'est pas pleinement réalisé ; Considérant l'importance de la pêche artisanale en Afrique et la nécessité de promouvoir son Développement durable, l'Union Africaine a hissé la Pêche artisanale au rang d'arène prioritaire du *Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture, adopté en juin 2014*. L'objectif principal de cette politique panafricaine est de renforcer la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socio-économiques, en particulier pour les communautés de pêcheurs.

La pêche artisanale est appelée à réaliser pleinement son potentiel pour contribuer à la réalisation des engagements de la Déclaration de Malabo de Juin 2014, visant l'éradication de la faim et la réduction de la pauvreté en Afrique d'ici 2025, par la transformation agricole accélérée, incluant la pêche et l'aquaculture.

Ces mêmes objectifs sont également inscrits au Programme de développement durable 2015-2030, adopté par l'Organisation des Nations Unies, en 2015.

Cette priorité accordée à la pêche artisanale au niveau de la politique panafricaine, est en parfaite adéquation avec les initiatives adoptées au niveau international, notamment, *Les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* élaborés en 2014 par la FAO, en complément au *Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable* de 1995.

Pour libérer le potentiel de la pêche Africaine en général et son segment artisanal en particulier, et augmenter sa contribution au développement socioéconomique, le renforcement de la coopération Sud-Sud entre les Etats Africains, dans le cadre d'un partenariat agissant et solidaire est un leitmotiv constamment prôné par la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

C'est ainsi que conscient de l'importance de la pêche artisanale en Afrique, le Maroc, a initié, avec quelques pays de la région COMHAFAT (Côte d'Ivoire, en Guinée et Sénégal), des projets concrets de nature à améliorer les conditions de vie des communautés de pêcheurs artisans, et assurer par la même occasion, une gestion durable de la ressource au niveau social, économique et environnemental.

Ces projets portent sur la réalisation de structures d'accueil, appelées Points de Débarquement Aménagés (PDA), qui apportent des services liés au débarquement des captures réalisées par les pêcheurs artisans. Le Maroc met ainsi à profit des pays partenaires, les fruits de son expertise, depuis la conception jusqu'à la réalisation et la mise en œuvre des PDA.

Ces projets sont de nature à impacter directement et immédiatement la vie quotidienne des pêcheurs artisans, et à favoriser la visibilité, la reconnaissance et l'amélioration du rôle de la pêche artisanale dans le développement intégré et inclusif.

Il est à rappeler que l'expertise marocaine est elle-même le fruit d'un transfert de savoir-faire acquis, à l'occasion des projets de villages de pêche (VDP) initiés pendant la 2<sup>ème</sup> moitié des années 90, dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Japon.

En se basant sur sa stratégie de développement de la pêche et en s'inspirant du modèle et de l'expérience Japonaise en la matière, le Maroc a pu définir à partir de l'année 2001, le Programme National d'Aménagement du Littoral (PNAL), qui traduit la volonté affichée de renforcer l'appui à la pêche artisanale, par la réalisation d'une soixantaine de PDA.

Le PNAL a ainsi permis, d'intégrer la pêche artisanale dans le tissu économique local par la création de micro pôle de développement socio-économique, à travers la mise en place des infrastructures d'accueil, l'amélioration des conditions de vie et de travail et de sécurité et l'amélioration des revenus des *communautés de pêcheurs*.

## **Présentation de l'atelier :**

L'organisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la COMHAFAT au titre de l'année 2017 et se veut une contribution à la réalisation du plein potentiel de la pêche artisanale dans la région, dans le cadre de l'expérience réussie des PDA et d'une démarche de coopération Sud-Sud.

## **Objectifs de l'atelier :**

L'atelier aura pour objectif de favoriser un échange d'informations et d'expériences sur le développement de la pêche artisanale et de la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la politique panafricaine.

Un intérêt particulier sera accordé à l'importance de la coopération Sud-Sud et de son rôle dans la promotion de projets en faveur du développement de la pêche artisanale, à travers l'expérience marocaine dans la construction des PDA et de leur duplication dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest.

## **Résultats attendus :**

L'atelier devra permettre :

- D'identifier les meilleures pratiques de gouvernance de la pêche artisanale au niveau de la région et des Etats ;
- D'appréhender l'importance de la coopération Sud-Sud (bilatérale, régionale) en matière de développement de la pêche artisanale et examiner les modalités de son renforcement ;
- De présenter l'expérience marocaine dans la construction des VDP et PDA
- De confronter le cas du modèle marocain aux réalités régionales et locales de la pêche artisanale en Afrique ;
- De faire des recommandations sur les priorités d'actions au niveau de la région pour catalyser le développement de la pêche artisanale.

## **Déroulement de l'atelier**

L'atelier se déroulera sur 3 jours. Les deux premiers jours seront consacrés à :

### **Première session : L'importance de la pêche artisanale dans le monde et en Afrique**

- Présentation du segment artisanale de la pêche en Afrique
- Présentation des directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (FAO) :
- La Politique africaine en matière de pêche artisanale :
- La pêche artisanale en Afrique : entre pauvreté et espoirs

## **Deuxième session : Etat des lieux de la pêche artisanale dans les pays membres de la COMHAFAT**

- Exposés de chaque pays sur la situation de la pêche artisanale (10 mn)
- Discussion

## **Troisième session : Les PDA, une solution pour la pêche artisanale africaine**

- Les PDA, une idée japonaise
- Présentation du Programme National d'Aménagement du Littoral (Maroc)
- Les leçons apprises de l'expérience marocaine : la création de Micro-pôles de développement socio-économique
- Témoignage de la Société Civile
- Les PDA, un modèle de coopération Sud-Sud

## **Quatrième session : Proposition d'axes stratégiques et proposition d'un plan d'action : Table ronde devra aborder les aspects suivants :**

- Stratégies de développement de la pêche artisanale dans la région ;
- Contribution de la pêche artisanale dans la sécurité alimentaire et la nutrition des populations ;
- Mesures incitatives et facilités administratives pour la mise en place de projets d'accompagnement ;
- Politique de commercialisation et de mise sur le marché des produits de la pêche artisanale ;
- Renforcement de la coopération régionale pour le développement de la pêche artisanale durable ;
- Rôle des organisations de pêche artisanale pour une meilleure implication dans la gestion.

La troisième journée sera consacrée à la visite d'un PDA (Dalia).